COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 11 juillet 2024
Objet : Aménagement Route de Saint Romain - Acquisition de parcelles
N° 2024-07-11/08

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.
Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 13 Votants : 20
Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.
Absents : M. Salim DJELLAB et Mme Laurence CHATEAU.
Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.
Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Yves PERRIN à M. Cornelis DROST, M. Philippe GLATZ à M. Robert MATTONI, Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Aurélie SIVET et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.
Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024
Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement de la RD 39 dénommée route de Saint Romain, la commune doit se porter acquéreur de bandes de terrains le long de cette voie afin de permettre la réalisation de travaux de sécurisation.

Les accords écrits des propriétaires de ces terrains ayant été obtenus, il convient d'acheter les parcelles suivantes :

- Section BB n° 6c d'une superficie de 15 m² appartenant à au prix de 21,45 €uros/m² soit 321,75 €uros,
- Section BB n° 5a d'une superficie de 38 m² appartenant à au prix de 21,45 €uros/m² soit 815,10 €uros.
- Section BB n°16 d'une superficie de 329 m² appartenant à au prix de 10,63 €uros/m² soit 3 500 €uros.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de se porter acquéreur des parcelles suivantes :
  - Section BB n° 6c d'une superficie de 15 m² appartenant à au prix de 21,45 €uros/m² soit **321,75 €uros**,
  - Section BB n° 5a d'une superficie de 38 m² appartenant à au prix de 21,45 €uros/m² soit **815,10 €uros**.
  - Section BB n°16 d'une superficie de 329 m² appartenant à au prix de 10,63 €uros/m² **soit 3 500 €uros**.
- Charge l'Etude de Maitre Emilie RIGNAUX, Notaire à RENAISON, d'établir l'acte notarié,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tous les documents afférents,
- Dit que les frais annexes à la vente et frais de Notaire seront supportés par la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 12 juillet 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201824-20240711-2024-07-11_08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2024
Publication : 12/07/2024
Le Maire, Laurent BELUZE